
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #917-23
décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensation
pour l'année 2024**

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	19 décembre 2023
Dépôt	19 décembre 2023
Adoption	15 janvier 2024
Entrée en vigueur	17 janvier 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 17^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière